

---

**AVIS PUBLIC**

---

DÉROGATION MINEURE

---

**Avis public** est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

**QU'** à une séance ordinaire, tenue **le 9 mars 2020 (2020-03-09), à 20 h**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**Nature et effet :**

La demande vise la construction d'un hangar à machinerie forestière d'une superficie d'environ 300 mètres carrés avec des dimension de 40' de largeur, 80' de longueur et 21' de hauteur.

Or, le règlement de zonage #200805-3, limite la superficie des bâtiments complémentaires à l'habitation à une superficie maximale de 100 m<sup>2</sup> par bâtiment complémentaire.

**Identification du site concerné :**

3 771 722

---

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance de ladite demande peut le faire en se présentant au bureau de la directrice générale, situé au 9 chemin Gosford Sud, durant les heures de bureau.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 19 février 2020



Marie-Pier Dupuis  
Directrice générale et secrétaire-trésorière